



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

COMITE SYNDICAL du 23 février 2026

Le Président : René LEMERLE



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Je peux vous dire que j'ai longuement réfléchi avant de faire ce DOB, le dernier pour moi. Comment réaliser un document sur ce que l'on veut faire dans l'année à venir alors qu'on ne sera plus là pour le mettre en œuvre...

Dans l'intérêt du syndicat, et pour nos agents, j'ai pris la décision de faire comme si je continuais. Le DOB sera donc à la fois un mélange de bilan de fin de mandat et un document se projetant sur l'avenir, avec ce qu'il faudrait faire dans le prochain mandat pour obtenir un rendement satisfaisant et performant.

En préambule, je ne peux pas oublier le départ trop rapide de Bernard GRANGEON, président du SBL de mai 2014 à novembre 2015, un ami un vrai. C'est grâce à lui que je suis devenu vice-président au SBL. Je ne pouvais pas imaginer ce qui allait arriver. Je connaissais ses visions pour le SBL et la SPL SEMERAP. Je pense avoir réalisé ses volontés et même un peu plus.

Pour mémoire, Je suis devenu président du syndicat en décembre 2015. A l'époque, le prix du mètre cube TTC était de 2.84 €. **Dix ans** après, au 01 janvier 2026, le prix du m3 est à 2.84 €, soit le même tarif si on parle en euros constants, car 2.84 € de 2015 représentent aujourd'hui 3.28 €. Dans ce même temps, nos investissements (renouvellement de canalisations, génie civil, stations pompage, réservoirs) ont considérablement augmenté (plus du double).

LA SITUATION DEMOGRAPHIQUE :

Pour mieux se projeter demain, il est important de regarder les différents indicateurs qui ont des incidences sur notre syndicat et ses recettes. A ce jour, notre Syndicat s'étend sur 44 communes en AEP (Alimentation Eau Potable), 22 communes en assainissement non collectif (SPANC), et deux (bientôt trois) communes en assainissement collectif (AC).

En regardant les chiffres de l'INSEE, nous constatons une évolution de notre population, qui s'approche de plus en plus des 100 000 habitants. Entre 2020 et 2024, la démographie a évolué de près de 3%, soit environ 2663 personnes supplémentaires. Mais entre 2024 et 2025, l'évolution n'est plus que de 0.08%. C'est une stagnation de la population qui, associée à la baisse des consommations des ménages, entraîne une stagnation des recettes du syndicat.

Même si nous ne pouvons rien faire pour changer cette situation, nous ne pouvons pas l'ignorer. Nous nous devons d'en tenir compte et d'intégrer ces constats dans notre fonctionnement. Cette situation a des conséquences importantes sur nos recettes.

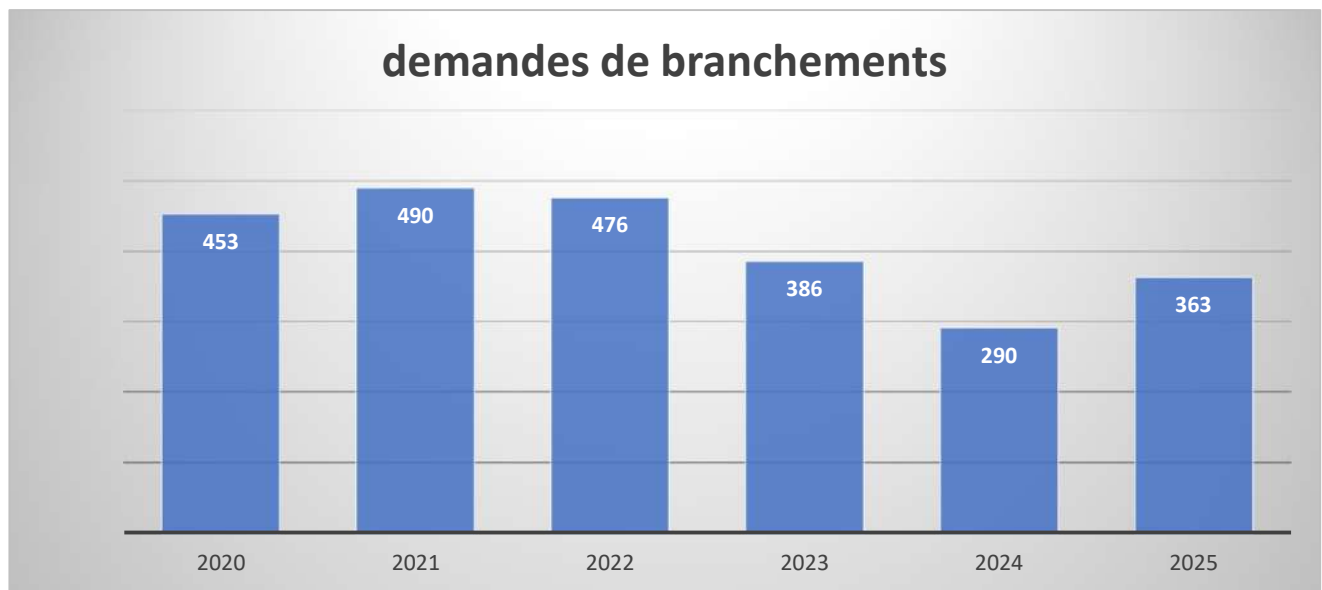
Comparatif de l'évolution démographique dans les différents EPCI Agglo ou Métropole depuis 2020

	2020	2021	2022	2024	2025	Evolution 2025/2024	Evolution 2025/2020
RIOM LIMAGNE ET VOLCANS	9954	10107	10266	10369	10479	1,06%	5,27%
COM.COM. BILLOM COM.	20260	20491	20454	20447	20450	0,01%	0,94%
ERMONT AUVERGNE METROPO	49882	51174	51546	51515	51446	-0,13%	3,14%
ENTRE DORE ET ALLIER	6108	6230	6311	6377	6373	-0,06%	4,34%
PLAINE LIMAGNE	7586	7600	7628	7669	7705	0,47%	1,57%
	93790	95602	96205	96377	96453	0,08%	2,84%

Cet état des populations par communes est basé sur les chiffres de l'INSEE au 01 janvier 2025.

UNE SITUATION ECONOMIQUE PREOCCUPANTE :

Jusqu'en 2022, l'arrivée des nouveaux abonnés compensait la baisse de consommation des anciens. Après une baisse importante des demandes de branchements, on constate qu'en 2025 les demandes de Permis de Construire ont augmenté. La situation économique et politique de notre pays explique en partie ce constat. La mise en place des PLUI et bientôt de l'arrivée du nouveau SCOT ne sont pas rassurants. En 2025, pour la première fois le nombre des naissances est passé en dessous des décès.



Sur notre territoire, nous réalisons environ 450 branchements neufs par an. On note une grosse baisse en 2023, puis en 2024 en raison de la situation économique du pays et de l'augmentation des taux d'emprunt qui a engendré une baisse des permis de construire. En 2025 on constate une ré augmentation.

La consommation, en baisse en 2024, repart à la hausse en l'année 2025. La moyenne par abonné a fortement baissé, puisqu'elle est de l'ordre de 85 m³, alors qu'au niveau national les standards continuent de parler d'une consommation moyenne de 120 m³.

Fin janvier 2025, nous avons signé une charte de Coopération Durable de l'Eau Potable avec la Métropole de Clermont Ferrand et le SME d'Issoire. Cette charte entérine des engagements réciproques dans les domaines de la ressource, de la qualité de l'eau distribuée à nos usagers, et aborde également des projets d'interconnexions pour garantir à nos usagers un service de l'eau sécurisé avec une eau de qualité au meilleur prix. Face aux dangers qui nous guettent, notamment les pollutions, être solidaires sera la priorité pour gérer nos ressources. Lorsque l'on abordera les travaux, vous constaterez que les interconnexions ne sont pas oubliées.

En 2026, le SMEA de la Basse Limagne engagera la mise en œuvre de la télérelève pour moderniser la gestion des compteurs d'eau sur son territoire. Actuellement, l'ensemble des compteurs est équipé de modules radio permettant une radio-relève semi-annuelle (via le passage d'un véhicule en rue). L'objectif est désormais de franchir une étape supplémentaire en adoptant une solution de télérelève, afin d'améliorer à la fois l'efficacité du service d'exploitation et l'expérience des abonnés.

Cette technologie permettra :

- Pour les équipes techniques : une remontée quotidienne des index de consommation et des anomalies (compteurs bloqués, montés à l'envers, suspicions de fuites post-compteur) vers le superviseur. Résultat : une intervention rapide pour corriger les dysfonctionnements et réduire les pertes d'eau.
- Pour les abonnés : un suivi en temps réel de leur consommation, avec la possibilité de paramétrer des alertes personnalisées (par exemple, notifications par e-mail ou SMS en cas de dépassement de seuil ou de consommation en cas d'absence).
- Pour la gestion du réseau : un suivi quotidien du rendement et de l'Indice Linéaire de Pertes (ILP) par secteur, optimisant ainsi la priorisation des chantiers de renouvellement des infrastructures.

AEP : Exploitation

UNE GESTION Saine ET RIGoureuse :

Ci-dessous, vous trouverez un tableau reprenant les comptes administratifs depuis le début de ce mandat. Cela donne une image de nos capacités de financement, et permet de suivre l'évolution du syndicat en exploitation et en investissement.

Les chiffres du CFU 2025 ont été contrôlés et validés avec le SGC de Thiers. Ils seront votés le 9 mars prochain. Cela nous permet de vérifier si nous maintenons bien le cap de nos orientations pour 2026, mais aussi pour les années à venir. Cette présentation prouve notre rigueur dans notre gestion, mais aussi le respect de nos engagements et le suivi des réalisations.

SUIVI DES COMPTES ADMINISTRATIFS DEPUIS 2020 à 2026							
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
BP EAU SECTION EXPLOITATION							
DEPENSES	789 033,32 €	3 055 070,23 €	2 765 456,69 €	1 726 444,92 €	1 968 122,08 €	2 135 681,95 €	6 868 151,09 €
RECETTES	5 000 640,84 €	4 896 520,23 €	4 364 715,70 €	4 558 959,16 €	4 817 022,10 €	4 942 847,39 €	6 868 151,09 €
RESULTATS N	4 211 607,52 €	1 841 450,00 €	1 599 259,01 €	2 832 514,24 €	2 811 653,60 €	2 807 165,44 €	- €
REPORT ANTERIEUR	1 800 839,19 €	4 471 722,91 €	3 010 021,42 €	1 354 793,87 €	112 898,52 €	1 225 692,46 €	4 032 857,90 €
EXCEDENT CUMULE	6 012 446,71 €	6 313 172,91 €	4 609 280,43 €	4 187 308,11 €	2 924 552,12 €	4 032 857,90 €	4 032 857,90 €
PROVISIONS Usine de reminéralisation			2 000 000,00 €	1 000 000,00 €			
BP EAU SECTION INVESTISSEMENTS							
DEPENSES	5 402 718,88 €	5 093 093,11 €	6 491 489,85 €	7 186 055,35 €	9 089 843,91 €	6 407 909,01 €	9 116 750,86 €
RECETTES	5 365 615,13 €	4 457 005,16 €	5 605 943,16 €	5 599 355,78 €	7 331 452,92 €	6 887 257,35 €	11 180 043,01 €
RESULTATS N	37 103,75 €	636 087,95 €	885 546,69 €	1 586 699,57 €	463 308,79 €	479 348,34 €	- €
REPORT ANTERIEUR	918 444,79 €	881 341,04 €	245 253,09 €	635 000,21 €	2 221 699,78 €	1 758 390,99 €	1 279 042,65 €
RESULTATS CUMULE	881 341,04 €	245 253,09 €	635 000,21 €	2 221 699,78 €	1 758 390,99 €	1 279 042,65 €	1 279 042,65 €
BP EAU RESTES A REALISER							
DEPENSES	3 531 060,06 €	4 080 267,46 €	2 844 640,42 €	2 021 821,75 €	2 745 581,07 €	2 282 335,10 €	2 282 335,10 €
RECETTES	1 108 995,22 €	531 862,88 €	220 711,94 €	169 111,94 €	2 805 111,94 €	219 042,94 €	219 042,94 €
RESULTATS	2 422 064,84 €	3 548 404,58 €	2 623 928,48 €	1 852 709,81 €	59 530,87 €	2 063 292,16 €	2 063 292,16 €
5 ANNEES SANS RaR	4 174 503,77 €	1 205 362,05 €	713 712,32 €	1 245 814,67 €	3 274 962,39 €	3 286 513,78 €	2 753 815,25 €
RESULTATS N AVEC RaR	1 752 438,93 €	2 343 042,53 €	1 910 216,16 €	606 895,14 €	3 334 493,25 €	1 223 221,62 €	
RESULTATS ANNUELS	4 471 722,91 €	3 010 021,42 €	1 350 351,74 €	112 898,52 €	1 225 691,99 €	690 523,09 €	- €

Le prix du mètre cube doit être fixé en fonction de nos coûts de fonctionnement, qui doivent tenir compte de nos besoins, mais aussi des réalités sociales et économiques. Les ventes d'eau, sous toutes leurs formes, sont nos seules recettes actuellement. Nous devons continuer à chercher des pistes pour faire des économies sur nos charges, et sur nos processus de production de l'eau. Il nous faut rentabiliser nos installations de plus en plus en réfléchissant à l'utilité de certains réservoirs, certains captages, certaines stations. Il nous faut aussi utiliser les solutions économiques ou technologiques comme les panneaux photovoltaïque ou le turbinage. La turbine hydroélectrique de BLANZAT est terminée. Le raccordement électrique est en cours de réalisation par ENEDIS. Il nous reste à finaliser le contrat de revente avec EDF OA et la

turbine pourra être lancée. Le traqueur de Ladoux devrait également être installé courant mars et mis en service fin du 1^{er} semestre 2026.

Dans l'élaboration du budget 2026, nous n'avons pas intégré de recettes venant du turbinage ou des panneaux photovoltaïques. Nous attendons d'avoir un peu de recul pour bien analyser les retombées économiques réelles pour le syndicat.

LES RECETTES : NOS PRODUITS, NOS TARIFS :

Pour nos produits, la recette principale est la vente d'eau. Le volume produit en 2025 est de 5 875 180 m³ soit plus de 100 000 m³ qu'en 2024. C'est positif pour le syndicat car dans le même temps, les m³ vendus ont augmenté pour atteindre 4 774 402 m³.

On constate que le volume d'eau produit baisse et que le volume vendu augmente. C'est ce que l'on veut. Cela se traduit **par un gain de rendement important et en 2025, nous avons un rendement de 81.26%. Un grand merci à tous les acteurs : nos agents et les salariés de la SEMERAP, qui collaborent bien et qui ont permis d'arriver à ce chiffre. Je les remercie tous pour ce cadeau qu'ils me font à l'aube de mon départ.**

**Vous savez tous l'importance que je porte au
franchissement de ces 80% du rendement.**

Aujourd'hui, c'est fait.

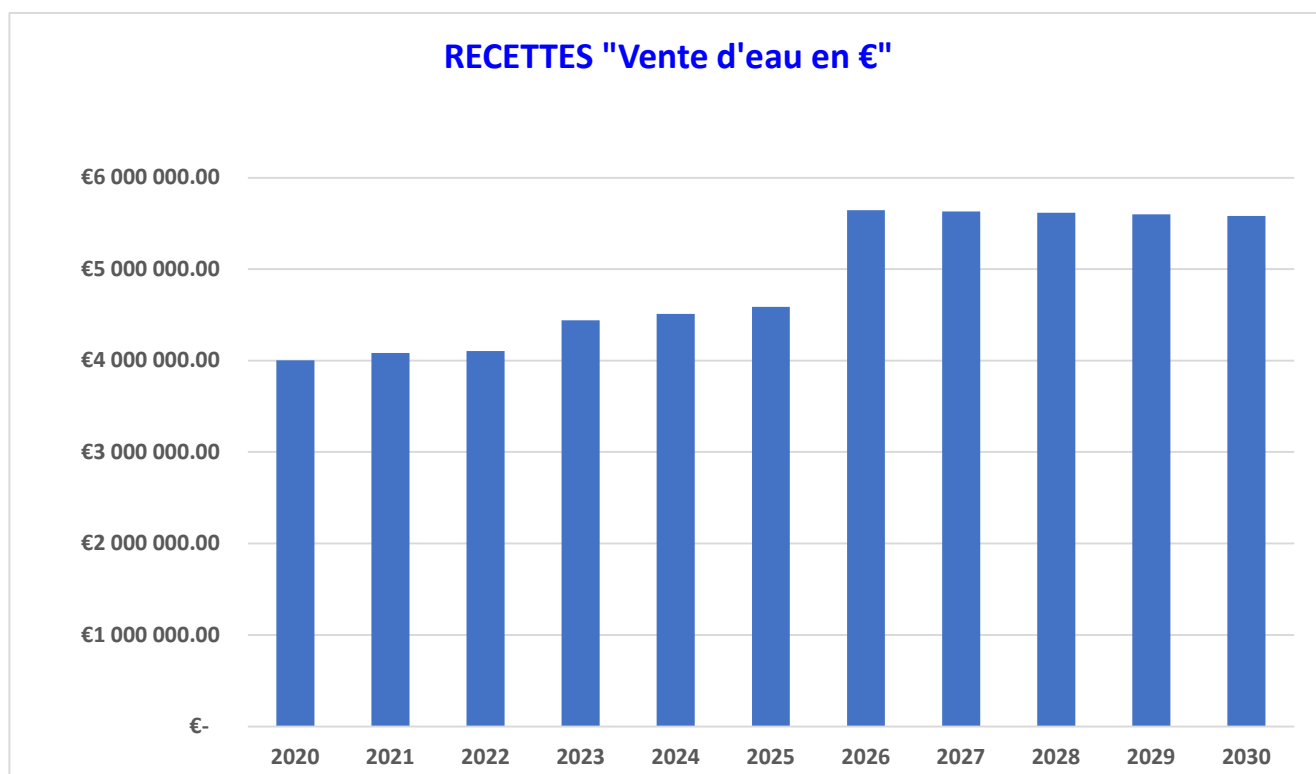
En 2026, le prix du m³ est à la hausse. Nous restons vigilants pour limiter celle-ci. Nous avons établi un programme de mise à niveau de notre parc entre 2026 et 2030 aussi bien en remplacement de canalisations que d'entretien et de réhabilitation de notre génie civil, sans oublier le fonctionnement. Tout cela a un coût, ce qui explique le tarif 2026. Nous aurions souhaité appliquer cette hausse dès 2025, mais l'agence de l'eau ayant augmenté ses redevances et en ayant créé une nouvelle concernant les rendements des réseaux, nous n'avons pas voulu tout faire en même temps. Le résultat pour l'abonné sera une augmentation de l'ordre de 2.8 € par mois pour les usagers qui consommeraient 120 m³ par an. Pour un usager moyen du SBL l'augmentation mensuelle sera inférieure à 2€.

Le prix du m³ sera de 2.84 € contre 2.56 € TTC en 2025 pour tous les abonnés y compris ceux de Saint Julien de Coppel.

Cela étant dit, il faut bien constater que nos abonnés vont continuer à diminuer leur consommation d'eau. Pour combler ce déficit, il faut imaginer d'autres leviers plutôt que d'utiliser l'augmentation systématique du prix de l'eau. Nous proposons la suppression de la TVA sur les factures d'eau, nous proposons aussi à l'Etat qu'il intervienne auprès des Agences de l'Eau pour que ces dernières subventionnent le remplacement des canalisations, comme le fait le Conseil Départemental. Ce dernier a augmenté sa participation de 50%.

L'Agence de l'Eau, avec ses nouvelles taxes en 2025, va d'euros par an de la part des abonnés de Basse Limagne. Pour à plusieurs subventions sur des sujets innovants, à hauteur de pour clore le budget 2026.

Quelques recettes complémentaires viennent s'ajouter, telles que la vente d'eau au SIAEP Rive Gauche de la Dore, et au syndicat de Sioule et Morge et en dépannage au syndicat Plaine de Riom. Lors du Comité Syndical du 14 octobre 2025, nous avons simulé nos investissements jusqu'en 2032. La renégociation de notre contrat en 2023 nous a permis de limiter la hausse pour nos usagers, mais le gain espéré pour le SBL n'a pas eu lieu. La baisse des consommations est évidente et elle est nécessaire aux vues des ressources. En fonction de nos baisses successives (35000 m3 en 2023), nous avons fait une simulation de nos recettes avec une baisse de 1.79% correspondant à la donnée prise en compte pour l'avenant de notre contrat. Ces projections représentent une baisse de plus de 500 000 m3 de nos consommations.



Nos projections pour l'avenir nécessiteront d'être affinées au fil des ans. En 2030, nous devrions nous situer environ à 3 935 000 m3 pour 50 000 abonnés soit une consommation moyenne de l'ordre de 75 m3 (gros consommateurs inclus).

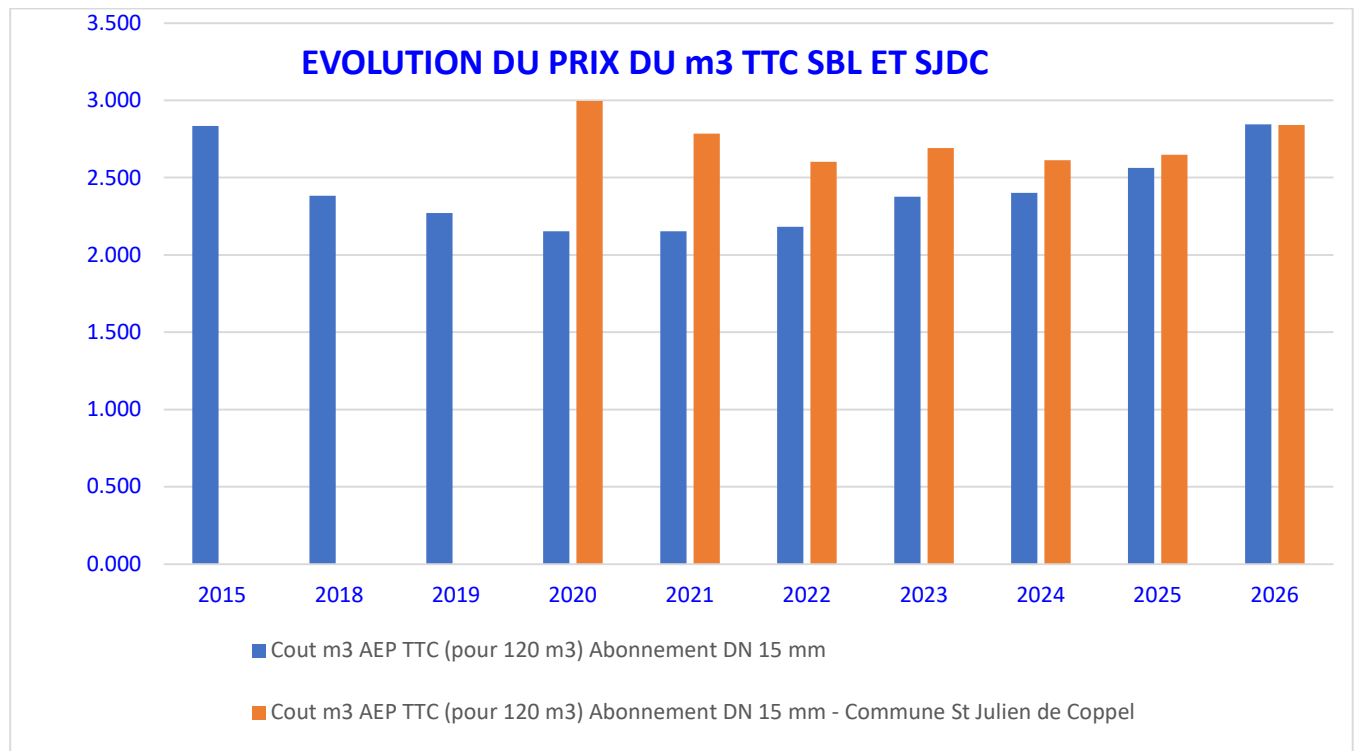
Nous nous devons de prendre en compte le maximum de ces paramètres. Dans ce domaine, la situation économique actuelle doit nous amener à la plus grande prudence. En regardant autour de nous, nous voyons que les tarifs sont en augmentation partout **où l'on pratique une politique d'investissements**. Nous avons fait un choix concernant notre prix de l'eau, nous devons tout mettre en œuvre pour y arriver.

Le taux de remplacement des canalisations à 1.15% par an (le double de la moyenne nationale), le remplacement des branchements à 2.30%, l'entretien de nos réservoirs et châteaux d'eau à 2% et de nos stations à 3% sera respecté sur notre budget 2026. Nous

aurons, si cela devient nécessaire, ce levier pour baisser nos tarifs. Mais avant cela, il faudra bien mettre à plat toutes les composantes du prix du mètre cube.

Notre projection est établie à partir d'un taux de renouvellement de canalisations fixé à 1.15%. Ce paramètre est très ambitieux et a une incidence importante sur le prix du mètre cube. Il faut savoir que pour un taux de remplacement de 1,0 %, le coût supplémentaire du m3 est de l'ordre de 64 cts. Ceci est un élément qui explique les différences de prix du m3 entre les différents syndicats. Il est facile de baisser le prix du mètre cube si on ne fait pas ou peu de renouvellement. C'est la raison essentielle qui nous a amené à vous proposer une augmentation des tarifs.

Vous trouverez en investissements les tableaux des travaux réalisés par année par communes et par communauté de communes



Les graphiques ci-dessus donne l'évolution du prix du m3 TTC . A partir de 2026, le prix du m3 sera identique pour tous les usagers du SBL, y compris ceux de Saint Julien de Coppel.

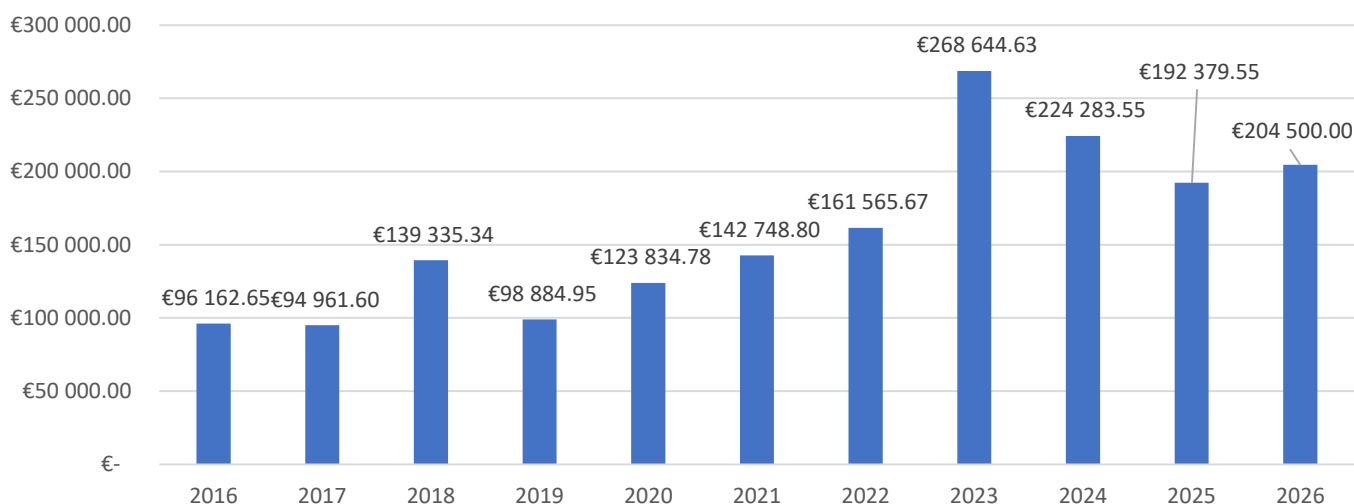
LES DEPENSES : NOS CHARGES

Au regard les différents histogrammes, on remarque une maitrise des charges courantes sur nos dépenses. Nous y reviendrons chapitre par chapitre pour vous donner tous les éléments nécessaires au suivi de notre syndicat en toute transparence.

CHARGES GENERALES :

Au niveau des charges générales, il n'y a pas d'évolution notable. En 2023, nous étions à 260 25 K€, baisse due au paiement des achats d'eau par le nouveau CEP que nous avons renégocié. En 2025, nous sommes à 192 379,55 €, baisse due au paiement des achats d'eau par le nouveau CEP que nous avons renégocié. En 2026, nous sommes à 204 500 €, baisse due au paiement des achats d'eau par le nouveau CEP que nous avons renégocié. En 2027, nous sommes à 204 500 €, baisse due au paiement des achats d'eau par le nouveau CEP que nous avons renégocié.

11 Charges à caractère général



OBJECTIFS : Baisser les charges d'exploitation de 50 K€ (chapitre 11) pour augmenter le virement vers les investissements,

CHARGES DE PERSONNEL

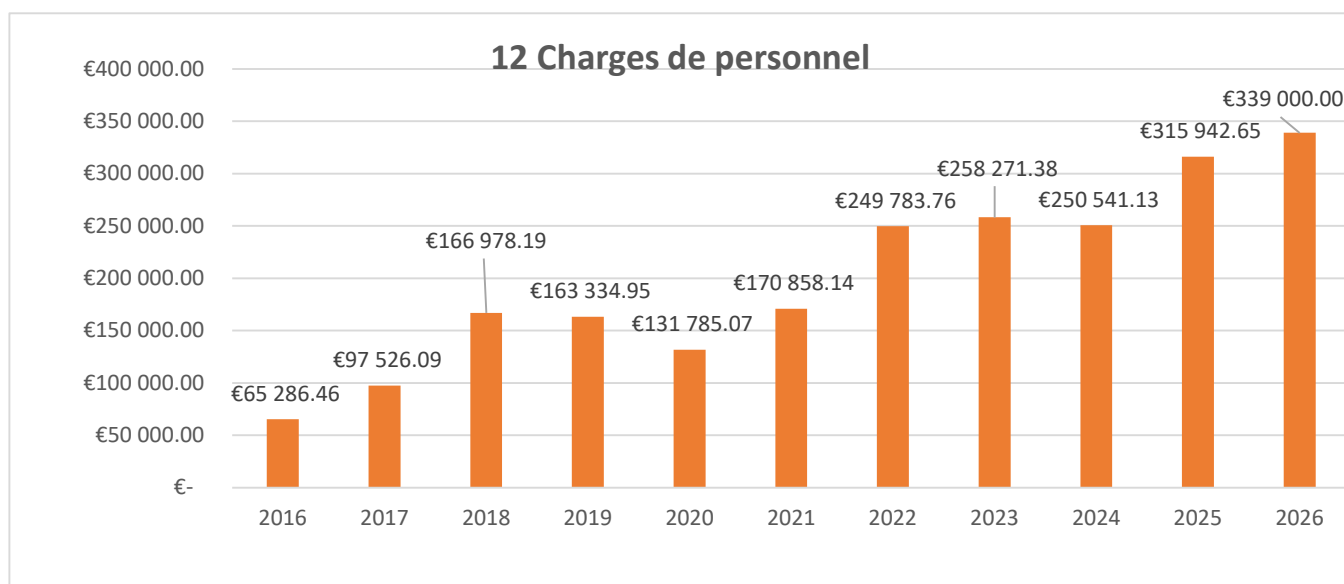
Au niveau des charges de personnel, en 2024, nous étions à 250K€. Pour 2025, il faut tenir compte de l'évolution de notre syndicat. Les effectifs ont augmenté, du fait l'exercice en régie de la compétence SPANC et de la prise de compétence Assainissement Collectif. Mais concernant le budget AEP, il y aura une compensation des deux budgets annexes qui rembourseront les frais des charges générales ainsi que les salaires. Ce poste n'évoluera pas au niveau de la compétence AEP. Il faudra seulement déduire les remboursements des budgets annexes ainsi que le remboursement du syndicat de Morge et Chambaron pour 25% du salaire de notre technicien SPANC.

Concernant l'exercice de la maîtrise d'œuvre en interne : Tous les voyants sont au vert, tous les éléments et nos différentes analyses montrent l'intérêt de ce montage et prouvent que les gains engendrés sont très significatifs ? aussi bien sur le plan financier que sur le suivi, la planification et la réalisation des chantiers.

En 2025, le Syndicat de la Basse-Limagne a réalisé le renouvellement de 9242 mètres de canalisation et fait le remplacement de 474 branchements pour un montant de travaux de 4 850 000.00 €. En appliquant le taux des maîtrises d'œuvre externes, on peut estimer un gain de près de 400 000 € sur la maîtrise d'œuvre

Cependant il n'est pas question de se passer de MOE extérieure, notamment pour des travaux plus spécifiques ou qui présentent des aspects techniques particuliers.

En revanche, pour notre personnel, cela se traduit par un accroissement du travail au niveau des appels d'offres, des factures, des titres et des mandats. A ce jour, tous les agents sont à plein temps. Il faudra être vigilant sur l'évolution de la charge de travail des postes de secrétariat, comptabilité et techniques. Il faudra peut-être aussi envisager une mutualisation avec des structures proches de nous, pour augmenter le ou les postes en souffrance. Il est évident que la prise de la compétence optionnelle de l'assainissement collectif et la gestion en régie du SPANC, vont accroître la charge de travail et le volume. Des embauches seront peut-être nécessaires, mais je pense qu'on pourra attendre le deuxième semestre 2026, voire 2027, pour appréhender au mieux les besoins dans ce domaine. Il faudra aussi calculer le temps passé dans chaque activité pour imputer à chaque budget les charges qui leur incombent.



CHARGES FINANCIERES :

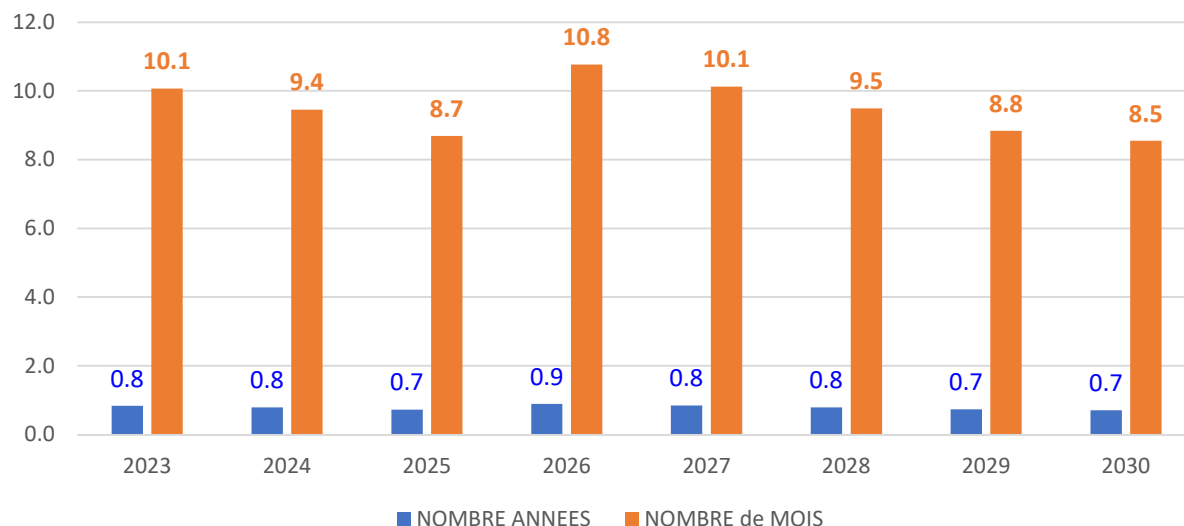
Grace à une gestion rigoureuse, nous n'avons pas eu besoin de débloquent l'emprunt en 2024, mais seulement dans le deuxième semestre 2025. De ce fait, notre endettement ne change pas en 2024. Cela s'est fait sur l'exercice 2025. Mais nous n'avons eu que 6 mois d'annuités au lieu des 12 initialement envisagés.

■ INTERETS

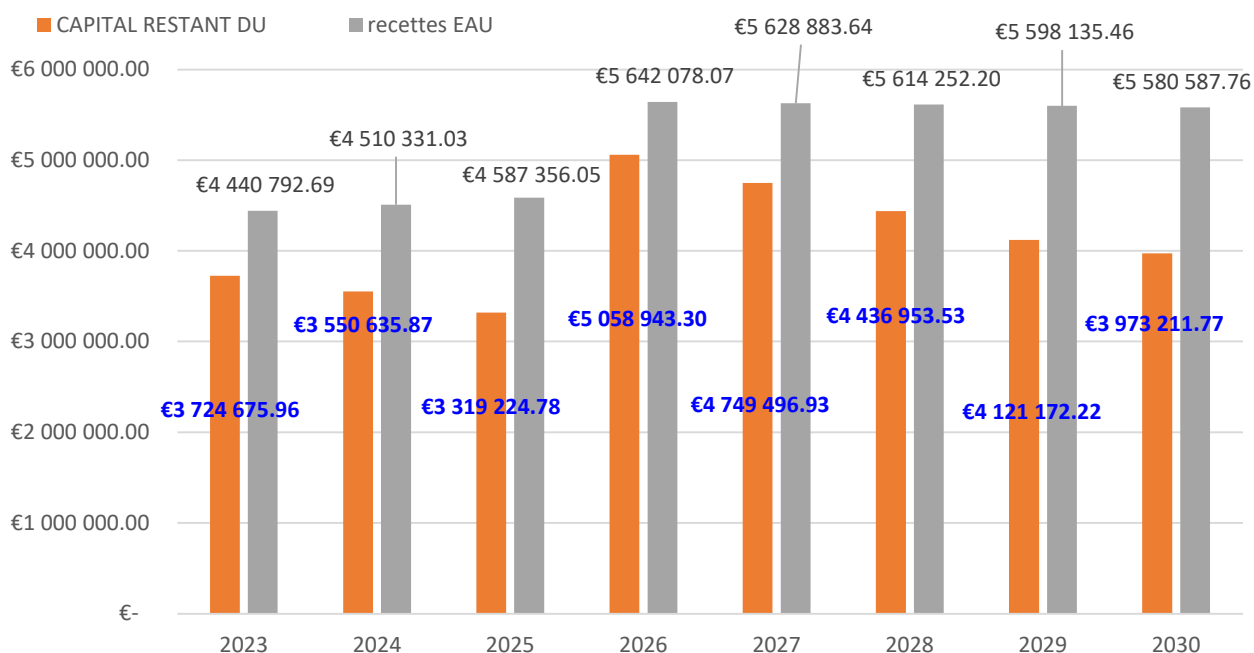
Remboursement Intérêts

A la lecture des graphiques on constate que notre endettement est très faible puisqu'il est de 10.6 mois pour 2026.

Les graphiques sont réalisés avec l'emprunt débloqué en juin 2025. Cela montre un endettement faible comparé à la moyenne des collectivités territoriales. Il nous faudrait au maximum 11 mois en 2026 pour rembourser notre dette.

TAUX d'ENDETTEMENT Nombre de mois pour éteindre la dette

OBJECTIFS : Ramener le taux d'endettement en dessous de 12 mois pour garder des possibilités d'emprunt pour la création d'usine de traitements,

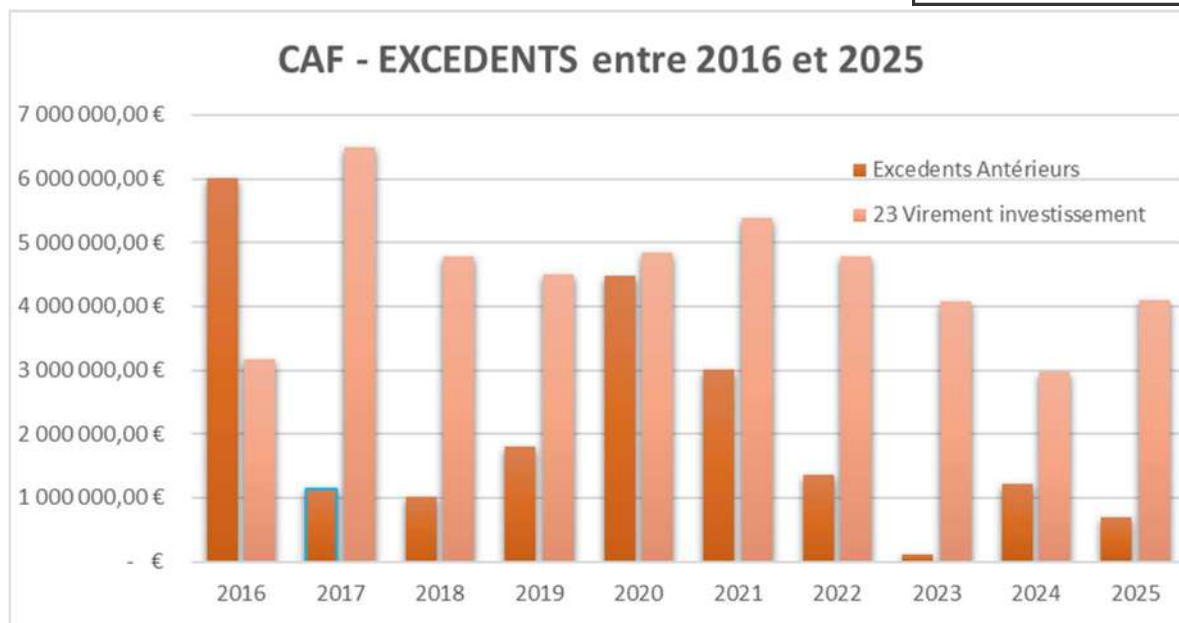
MONTANT DE LA DETTES vis à vis des VEN**Remboursement capital et Intérêts**

INTERETS CAPITAL

**NOS CONCLUSIONS SUR CETTE SECTION :**

Nos résultats financiers pour 2025 sont bons. Notre excédent en exploitation sera de l'ordre de 4 M€ pour cette section, ce qui nous donne une CAF Brute (Capacité d'Auto-Financement

Brute) importante pour effectuer les travaux nécessaires à l'entretien de notre réseau et nos installations.



CAPACITE D AUTO-FINANCEMENT BRUTE PAR ANNEES DEPUIS 2015

Les travaux (remplacement de canalisations, travaux de génie civil...) peuvent s'anticiper. En revanche, certaines dépenses sont plus aléatoires, et ne sont pas encore connues lors de l'élaboration du budget. C'est pour cela que l'on sous-évalue toujours les recettes et que l'on surévalue les dépenses. En fonction de cela, on peut estimer le coût de fonctionnement à environ 60 € par abonnés, ce qui correspond au prix de l'abonnement (on sera à 50.83 € HT au 01-01-2025). Que l'on soit un « gros » ou un « petit » consommateur les coûts pour distribuer l'eau est le même.

AEP : Investissement

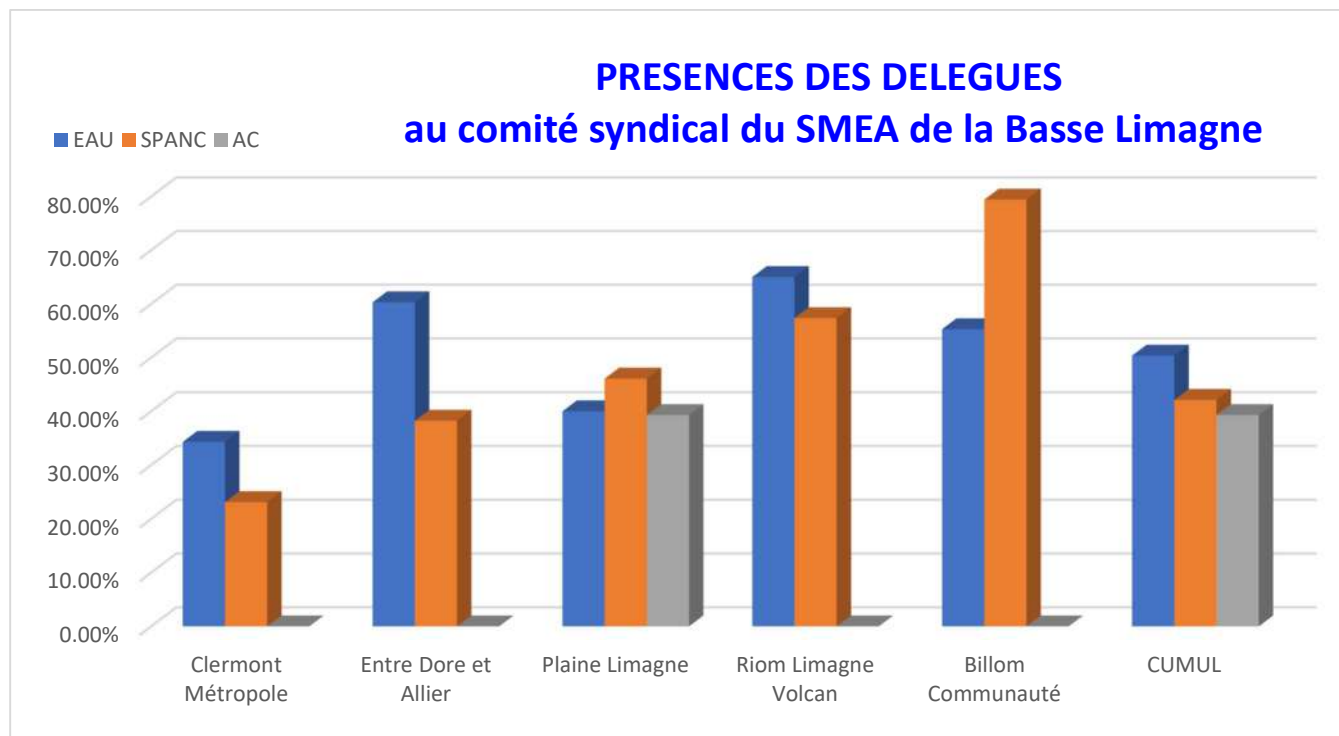
Dans le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rendre compte du volume des investissements réalisé en 2025 SUR LE RENOUVELLEMENT DES CANALISATIONS. En 2025, nous avons remplacé 9,242 Km de canalisation et 474 branchements.

BILAN des Travaux par EPCI entre 2020 et 2025

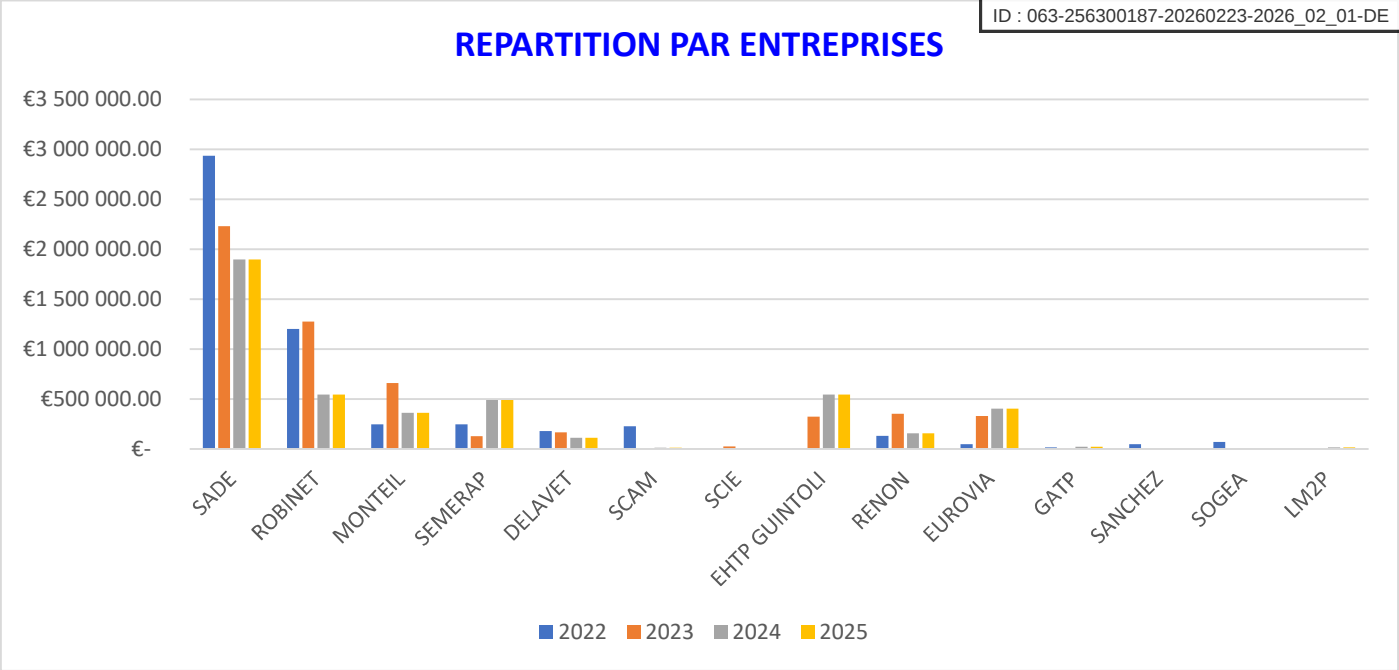
		2020	2021	2022	Envoyé en préfecture le 24/02/2026 Reçu en préfecture le 24/02/2026 Publié le 151 859,81 € ID : 063-256300187-20260223-2026_02_01-DE	
	RIOM LIMAGNE ET VOLCANS	536 878,97 €	342 380,59 €	528 800,00 €	2 137 997,73 €	2 826 271,32 €
	COM.COM. BILLOM COM.	232 619,70 €	572 177,98 €	1 434 096,70 €	852 819,55 €	224 025,91 €
	CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	1 614 270,72 €	998 333,73 €	1 530 175,36 €	902 957,96 €	711 065,20 €
	ENTRE DORE ET ALLIER	242 682,40 €	659 188,93 €	615 903,43 €		
	PLAINE LIMAGNE	350 153,17 €	483 916,40 €	627 734,02 €		
	TOTAL HT	2 976 604,96 €	3 055 997,63 €	4 736 709,60 €	5 093 915,30 €	4 707 034,14 €
	TOTAL TTC	3 571 926 €	3 667 197 €	5 684 052 €	6 112 698 €	5 648 441 €
		2025	TOTAL HT	2020-2025 TTC	% TRAVAUX	% POPULATION
	RIOM LIMAGNE ET VOLCANS	326 590,17 €	2 294 647,73 €	2 753 577,28 €	9%	11%
	COM.COM. BILLOM COM.	667 154,09 €	4 491 862,33 €	5 390 234,79 €	18%	21%
	CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	2 627 259,39 €	11 734 308,25 €	14 081 169,90 €	46%	53%
	ENTRE DORE ET ALLIER	301 994,85 €	2 896 615,07 €	3 475 938,08 €	11%	7%
	PLAINE LIMAGNE	923 795,00 €	3 999 621,75 €	4 799 546,10 €	16%	8%
	TOTAL HT	4 846 793,50 €	25 417 055,13 €	30 500 466,15 €	100%	100%
	TOTAL TTC	5 816 152 €	30 500 466 €			

En regardant les chiffres du tableau, on constate que nous avons une bonne répartition des enveloppes par EPCI qui tiennent compte de la population de chacun. Cela montre aussi le poids de la métropole sur notre activité. Il faudra dans la prochaine mandature donner à la CAM toute sa place : deux VP, un siège au CA de la SEMERAP. Pour cela il faudra modifier les statuts pour la représentativité des délégués. En effet, on devra tenir compte de la démographie de chaque EPCI même si la loi NOTRe a été amputée. L'obtention du QUORUM est un réel souci. Il faut que l'assiduité des délégués soit acquise sous peine de provoquer la disparition des syndicats. Il faudra donc désigner des délégués qui s'engagent à participer aux réunions, entre 4 et 6 par an....

Voir le graphique ci-dessous de la participation des délégués aux comités Syndicaux.

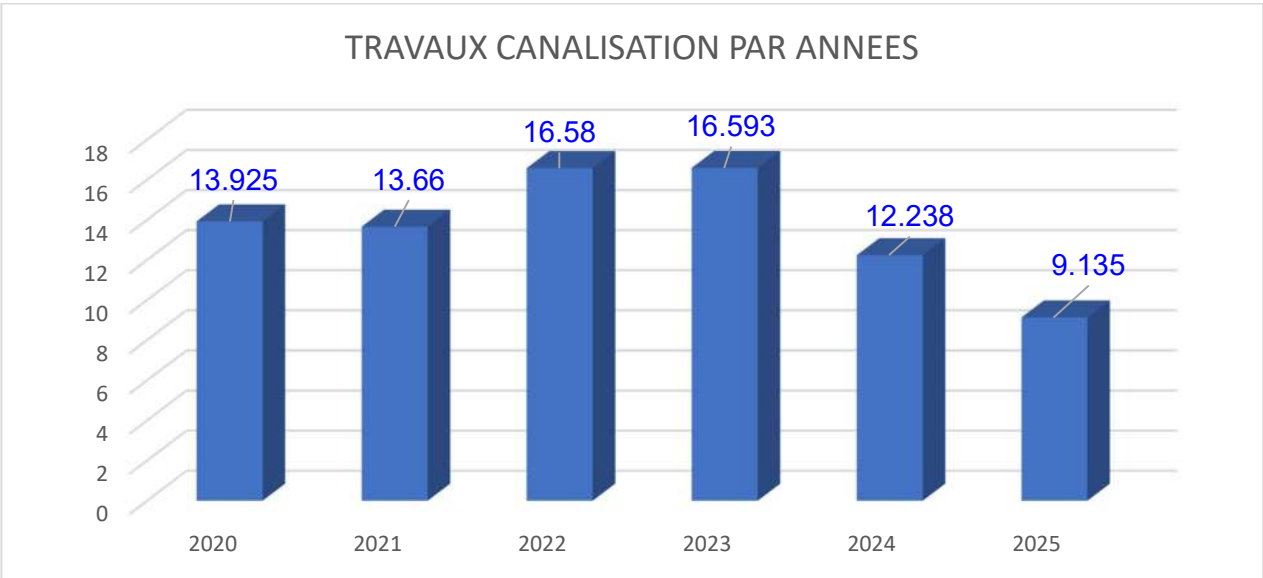


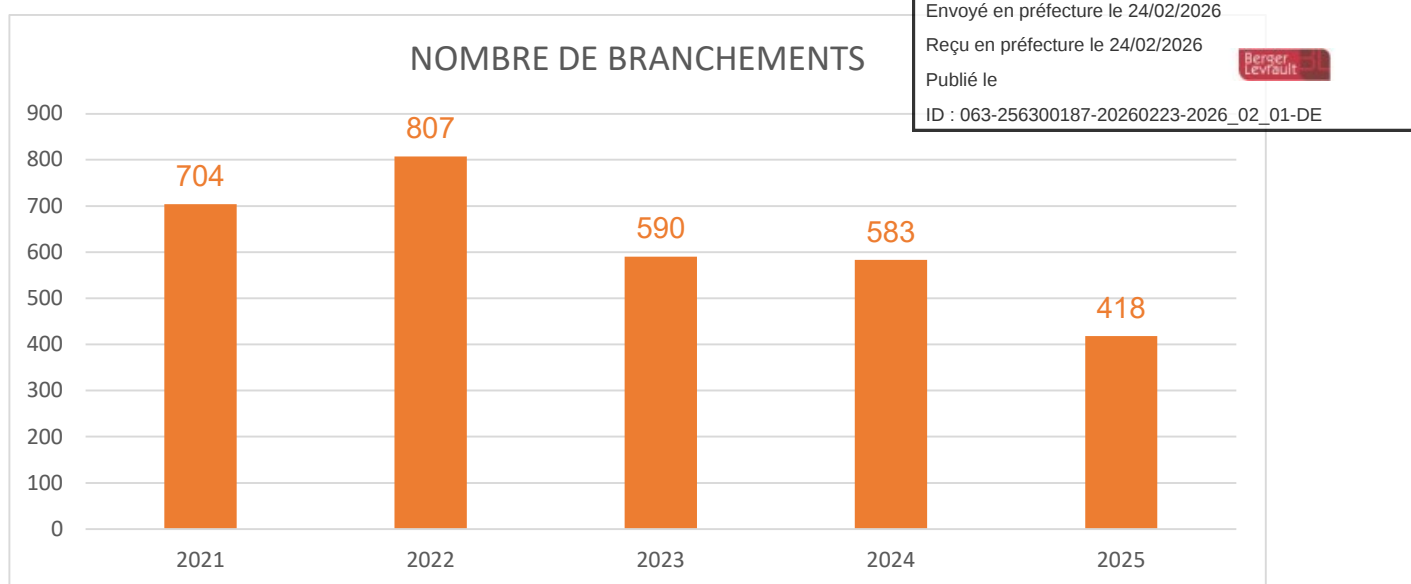
Ci-dessous vous avez un aperçu de la répartition des marchés par entreprise sur les 4 dernières années.



Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez les kilomètres de réseau remplacés depuis 2020, et le nombre de branchement remplacés depuis 2021 Les chiffres sont parlant.

Pour mémoire, pour remplacer notre réseau en 100 ans, il faut un taux de remplacement de 1%. Entre 2015 et 2019, ce taux était en moyenne de 0.68% soit près de 150 ans pour renouveler notre réseau.... Depuis 2020, nous avons augmenté le taux de remplacement, sur les 5 dernières années, ce taux est de 1.20 %, il est conforme à nos objectifs fixés par le comité syndical dans la délibération du prix du m3 de l'eau.





Notre patrimoine est très important. Nos services ont estimé celui-ci à près de 362 Millions d'euros. Bien sûr, au fil des ans nous affinerons ces chiffres pour être au plus près de la réalité. (Voir le tableau ci-dessous).

VALORISATION DU PATRIMOINE

CANALISATIONS	linéaire (m)	Prix unitaire de renouvellement	Montant total de renouvellement
Renouvellement conduite de distribution <250	1138541	210,00 €	239 093 610,00 €
Renouvellement conduite d'adduction Ø 300	23987	310,00 €	7 435 970,00 €
Renouvellement conduite d'adduction Ø 350	9770	350,00 €	3 419 500,00 €
Renouvellement conduite d'adduction Ø 400	26950	405,00 €	10 914 750,00 €
Renouvellement conduite d'adduction Ø 500	6706	510,00 €	3 420 060,00 €
TOTAL	1205954		264 283 890,00 €
BRANCHEMENTS	linéaire (u)	Prix unitaire de renouvellement	Montant total de renouvellement
TOTAL	42889	1 500,00 €	64 333 500,00 €
RESERVOIRS	volume (m3)	Prix unitaire de renouvellement	Montant total de renouvellement
Billom	1033	750,00 €	774 750,00 €
Billom	750	850,00 €	637 500,00 €
Billom	66	1 000,00 €	66 000,00 €
Blanzat	2111	750,00 €	1 583 250,00 €
Blanzat	183	1 000,00 €	183 000,00 €
Cébazat	2144	750,00 €	1 608 000,00 €
Cébazat	2139	750,00 €	1 604 250,00 €
Chas	200	1 000,00 €	200 000,00 €
Chauriat	180	1 000,00 €	180 000,00 €
Chauriat	200	1 000,00 €	200 000,00 €
Chavaroux	858	850,00 €	729 300,00 €
Culhat	59	1 000,00 €	59 000,00 €
Culhat	103	1 000,00 €	103 000,00 €
Culhat	59	1 000,00 €	59 000,00 €
Dallet	166	1 000,00 €	166 000,00 €
Dallet	500	850,00 €	425 000,00 €
Gerzat	1537	750,00 €	1 152 750,00 €
Lempdes	1010	750,00 €	757 500,00 €
Lempdes	1017	750,00 €	762 750,00 €
Lempdes	1010	750,00 €	757 500,00 €
Lempty	59	1 000,00 €	59 000,00 €
Luzillat	1550	750,00 €	1 162 500,00 €
Luzillat	523	850,00 €	444 550,00 €
Maringues	100	1 000,00 €	100 000,00 €
Moissat	95	1 000,00 €	95 000,00 €
Mons	560	850,00 €	476 000,00 €
Nohanent	535	850,00 €	454 750,00 €
Nohanent	510	850,00 €	433 500,00 €
Perignat /Allier	550	850,00 €	467 500,00 €
Pont du Château	748	850,00 €	635 800,00 €
Ravel	189	1 000,00 €	189 000,00 €
Ravel	58	1 000,00 €	58 000,00 €
Ravel	221	1 000,00 €	221 000,00 €
Reignat	180	1 000,00 €	180 000,00 €
Saint Andre le Coq	153	1 000,00 €	153 000,00 €
Saint Bonnet/Allier	60	1 000,00 €	60 000,00 €
Saint Denis Combarnazat	202	1 000,00 €	202 000,00 €
Saint Julien de Coppel	100	1 000,00 €	100 000,00 €
Saint Julien de Coppel	100	1 000,00 €	100 000,00 €
Saint Julien de Coppel	100	1 000,00 €	100 000,00 €
Saint Julien de Coppel	60	1 000,00 €	60 000,00 €
Saint Julien de Coppel	100	1 000,00 €	100 000,00 €
Saint Julien de Coppel	40	1 000,00 €	40 000,00 €
Saint Julien de Coppel	100	1 000,00 €	100 000,00 €
Sayat	271	1 000,00 €	271 000,00 €
Sayat	628	850,00 €	533 800,00 €
Seychalles	500	850,00 €	425 000,00 €
Seychalles	150	1 000,00 €	150 000,00 €
Vassel	500	850,00 €	425 000,00 €
Vertaizon	4250	750,00 €	3 187 500,00 €
TOTAL	28517		22 992 450,00 €
Nb de réservoir	50		

STATION DE POMPAGE + SURPRESSION			
Station de pompage / surpression	17		
Station de pompage LIMONS	1	2500000	2500000
Station de pompage PDC - Cotilles	1	2500000	2500000
Station de pompage PDC - Boucle du Buisson	1	2500000	2500000
Puits de captage LIMONS	5	75000	375000
Puits de captage PDC Boucle du Buisson	8	75000	600000
Puits de captage PDC Les Cotilles	5	75000	375000
TOTAL	38		10 125 000,00 €
TOTAL GENERAL PATRIMOINE			361 734 840,00 €

NOS RESERVOIRS : (dates de construction)

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le

ID : 063-256300187-20260223-2026_02_01-DE



ID : 063-256300					
CONTRAT	COMMUNE	LIEU-DIT	Nombre de Cuve	CAPACITE (m3)	Année de réhabilitation
SBL	Billom	Au dessus de la gare	1	1033	
		Route de Vertaizon	2	750	
		Tinlhat	2	66	2023-2024
SBL	Blanzat	Grand réservoir des Mauvaises	2	2111	2023-2024
		Petit réservoir des Mauvaises	1	183	
SBL	Cébazat	Cébazat	2	2144	2018-2019
		Ladoux	1	2139	2009-2010
SBL	Chas	Route de Chauriat	1	200	
SBL	Chauriat	Route de Chas	2	180	
		Haut de Chauriat	1	200	
SBL	Chavaroux	Chavaroux	1	858	
SBL	Culhat	Bassinnet	1	59	
		Route de Lezoux	2	103	
		La Brousse	1	59	
SBL	Dallet	Dallet	1	166	
		Haut Chapon	1	500	2025 : Etanchéité cuve
SBL	Gerzat		1	1537	2018-2019 + extérieur en 2022
SBL	Lempdes	Route de Cournon	1	1010	
		Puy d'Anzelle alimentation Lempdes	1	1017	
		Puy d'Anzelle alimentation Aulnat	1	1010	
SBL	Lemptry	Le Puy	1	59	
SBL	Luzillat	Les Minots	1	1550	
		Montgacon	2	523	
SBL	Maringues	Vensat	2	100	
SBL	Moissat	Bourg	1	95	
SBL	Mons	Les Charmes	2	560	
SBL	Nohanent	Route de Sayat	1	535	
		Ancien réservoir - Rue de la Boucheyre	1	510	
SBL	Pérignat /Allier	Bourg	1	550	
SBL	Pont du Château	Boucle du Buisson	1		
		Route de Riom	1	748	
SBL	Ravel	Bourg	1	189	
		la Morille	1	58	
		Le Cros - alimentation de Bort l'Etang	1	221	
SBL	Reignat	Bourg	1	180	
SBL	Saint Andre le Coq	Pagnant	2	153	
SBL	Saint Bonnet/Allier	Bourg	2	60	
SBL	Saint Denis Combarnazat	Bourg	2	202	
SBL	Saint Julien de Coppel	Bourg		100	
		Contournat		100	
		Lassias		100	
		Les Couleaux		100	
		Roche		100	
		Rongheat	1	40	
		Rouveyre	1	60	
SBL	Sayat	Mas d'Argnat	1	271	
		Réservoir de Sayat	1	628	
SBL	Seychalles	Courcourt	1	500	
		Bourg	1	150	
SBL	Vassel	Route de Billom	1	500	
SBL	Vertaizon	Puy de Mur (3 Rondes)	3	1350	
		Puy de Mur (2 Carrés)	2	2900	
STATION BOUCLE DU BUISSON :		1992			
STATION DES COTILLES		1966			
Captage ARGNAT		1940 à 1947			
Batiment captage ARGNAT		1985			

Nous avons mis à jour la liste de tous nos réservoirs. Vous constaterez que la grande majorité a été construite entre les années 1950 et 1970. Cela signifie qu'ils ont au minimum 55 ans. Ces chiffres justifient la nécessité de les réhabiliter. Il faudra engager une étude sur le fonctionnement global de notre réseau. Tous ces ouvrages sont des lieux stratégiques pour l'alimentation, notamment les réservoirs de tête qui doivent être une priorité. Il faut donc qu'ils soient en très bon état pour garantir leur bon fonctionnement. Il faudra également étudier la possibilité de modifier, voire supprimer certains réservoirs. Cela diminuerait nos coûts d'entretien et de fonctionnement, et c'est pour cela que nous lançons en 2025 une étude diagnostique et de modélisation de notre réseau.

PROJET ETUDES, TERRAINS & PETIT MATERIEL :

	INVESTISSEMENTS- DEPENSES 2024	RAR 2025	BP 2026	BP2026 RAR2025
20	Immobilisations Incorporelles	103 830,00	100 000,00	203 830,00
2031	Frais d'études	103 830,00	87 000,00	190 830,00
	Etude ressources syndicales MERLIN	38 610,00	12 000,00	50 610,00
	2024 ETUDES - Protection des berges Véodis	12 420,00	25 000,00	37 420,00
	ARGNAT DUP	52 800,00	50 000,00	102 800,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	13 000,00	13 000,00
	Supervision - tranche 2 -	0,00	13 000,00	13 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	170 000,00	169 500,00
2111	Terrains nus	0,00	150 000,00	150 000,00
	Achat parcelles RACHAT EPF SMAFS+SAFER	0,00	150 000,00	150 000,00
2128	Aménagement terrains	0,00	14 000,00	14 000,00
	Aménagements extérieurs	0,00	14 000,00	14 000,00
2158	Matériel et outillage technique	0,00	1 000,00	1 000,00
	Matériel et outillage technique	0,00	1 000,00	1 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	3 000,00	2 500,00
	Achat matériel bureau	0,00	500,00	500,00
	Informatique remplacement PC	0,00	2 000,00	2 000,00
2184	Mobilier	0,00	2 000,00	2 000,00
	Achat mobilier	0,00	2 000,00	2 000,00

Nous avons intégré la fin des acquisitions à réaliser pour la DUP d'Agnat. La dernière tranche de notre supervision est terminée. Il reste quelques finitions graphiques (la société qui avait le marché a été mise en liquidation judiciaire). Nous recherchons une solution pour terminer les quelques graphes, mais surtout pour reprendre le flambeau, afin de continuer à faire vivre ce bel outil. Notre objectif est de dépasser les 80% de rendement du réseau. Même si j'ai beaucoup de doute sur la fiabilité des calculs des rendements affichés par certains syndicats, nous continuerons à garder notre ligne de conduite pour annoncer des chiffres réels qui sont tous justifiables. Les méthodes de calcul sont très élastiques et offrent beaucoup de possibilités pour obtenir de très bons rendements...

Personnellement, je préfère parler de l'ILP (Indice Linéaire (m³/km/jour), cela signifie que notre réseau est en bon état. En signifie que nous perdions 2,9 m³ par kilomètres de réseau et représente 3 500 m³ par jour.

PROJET TRAVAUX BATIMENTS :

	INVESTISSEMENTS- DEPENSES 2024	RAR 2025	BP 2026	BP2026 RAR2025
2313	Constructions	69 310,87	447 500,00	516 810,87
	MOE - Turbine Blanzat	2 892,00	0,00	2 892,00
	Prog 2024 - Turbine (Travaux Génie Civil)	33 658,87	0,00	33 658,87
	Prog 2025- Travaux sur ouvrages	32 760,00	0,00	32 760,00
	MOE - TURBINE BLANZAT	0,00	15 000,00	15 000,00
	Prog 2023-2024 -TURBINE BLANZAT (Travaux Génie-Civil)	0,00	50 000,00	50 000,00
	MOE - Champs captants		45 000,00	45 000,00
	MOE - Réservoir de LEMPDES		260 000,00	260 000,00
	MOE - TELERELEVE ETUDE		50 000,00	50 000,00
	MOE MISE A JOUR DUP LES GROSLIERS		27 500,00	27 500,00

Recours à la maîtrise d'œuvre externe pour des travaux plus spécifiques (réservoirs, champs captant, télérelève, etc...).

PROJET TRAVAUX CANALISATIONS

	INVESTISSEMENTS- DEPENSES 2024	RAR 2025	BP 2026	BP2026 RAR2025
2315	Installations, matériel et outillage techniques	2 109 194,23	5 933 671,81	8 101 610,56
	MOE - Blanzat - Turbines	8 985,00	0,00	8 985,00
	MOE - Réservoir de Lempdes	0,00	97 920,00	97 920,00
	ARGNAT - Etude conduite XYLEM	0,00	52 800,00	52 800,00
	Prog 2024 - Travaux supplémentaires	194 051,50	0,00	194 051,50
	Prog 2024 - Travaux sur ouvrages	74 664,17	0,00	74 664,17
	Prog 2024 - Travaux d'extension	10 256,94	0,00	10 256,94
	Prog 2024 - Travaux Turbine	81 522,29	0,00	81 522,29
	Prog 2025 - Travaux <u>subventionnés</u>	320 601,06	0,00	320 601,06
	Prog 2025 - Travaux Supplémentaires	1 119 737,22	0,00	1 119 737,22
	Prog 2025 - Travaux hors marché SEMERAP	38 400,00	0,00	38 400,00
	RV LEMPDES DECHETERIE	99 576,00	0,00	99 576,00
	Prog 2025 - Travaux Sur Ouvrages	33 600,00	0,00	33 600,00
	BRANCHEMENTS PLOMBS Année 2024	108 906,66	0,00	108 906,66
	BRANCHEMENTS PLOMBS Année 2025	18 893,40	0,00	18 893,40
	BRANCHEMENTS PLOMBS Année 2026		700 000,00	700 000,00
	Prog 2026 - Travaux <u>subventionnés</u>		2 585 155,44	2 585 155,44
	Prog 2026 - Travaux Supplémentaires		1 221 852,81	1 221 852,81
	Prog 2026 - Travaux d'Extensions		50 000,00	50 000,00
	Prog 2026 - Travaux de Dévoiemnt		24 000,00	24 000,00
	Prog 2026 - Travaux hors marché SEMERAP THM		200 000,00	200 000,00
	Prog 2026 - Travaux sur ouvrage SEMERAP		100 000,00	100 000,00
	Prog 2026 - POMPAGE ARGNAT		60 000,00	60 000,00
	Travaux électromécaniques LIMONS 2026		15 000,00	15 000,00
	Prog 2026 - Champs captants		475 000,00	475 000,00
	Prog 2026 - Travaux Réservoir mur sur allier Haut Chapon		153 240,00	153 240,00
	RESERVOIR LEMPDES DECHETERIE 2026		40 000,00	40 000,00
	Renouvellement materiel DSP - SEMERAP		158 703,56	158 703,56

Dans le tableau ci-dessus, les chiffres en vert sont les restes à réaliser 2025. La somme des travaux réalisés et engagés, est impressionnante : il reste encore plus de 2 millions d'euros de travaux engagés non terminés. Nous le verrons lors de la présentation du RPQS 2025, mais l'on sait déjà que ce sera une année importante pour notre réseau et son renouvellement

En 2026, nous avons également déterminé un programme de travaux très ambitieux, près de 7 millions d'euros d'investissement en restant dans nos objectifs de décembre 2025.

- PROGRAMME 2026 - TRAVAUX SUBVENTIONNES :

PROGRAMME 2026 SUBVENTIONNABLE		
BORT L'ETANG	Chez Georgeon T2	224 631,00 €
BORT L'ETANG	Sautilloux	154 891,10 €
BLANZAT	Sectorisation	74 722,40 €
CHAURIAT	Transport F200	126 800,00 €
GERZAT	Rue de Langeat + rue Albert Thomas	119 290,00 €
LEMPDES	Sectorisation	101 869,45 €
MARINGUES	Vensat- La Barbine	61 524,00 €
MARINGUES	Sectorisation	21 044,75 €
PONT DU CHÂTEAU	Chemin des Vieilles Fourches	89 027,50 €
SAINT BONNET ES ALLIER	rue du Challe	81 989,00 €
SAINT JULIEN DE COPPEL	LE CHALARD - LIDE	415 745,50 €
SAINT JULIEN DE COPPEL	Sectorisation	54 443,00 €
SAINT LAURE	Rue du Gros Noyer	27 310,00 €
SAINT PRIEST BRAMEFANT	Route de Vichy RD55	257 668,00 €
VERTAIZON	Transport F200	343 340,50 €
TOTAL HT		2 154 296,20

- PROGRAMME 2026 - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES :

CULHAT	Chemin de Cros	65 000,00 €
LEMPDES	interco CAM-SBL	150 000,00 €
GERZAT	rue du 11 nov	
SAINT PRIEST BRAMEFANT	RD 55	255 000,00 €
LEMPDES	Impasse d'Anzelle	32 000,00 €
CHAURIAT	Rue des Ecoles	50 000,00 €
Sayat	Rue de la Brière	70 000,00 €
Sayat	Argnat - rue des Cotilles	185 000,00 €
PONT DU CHÂTEAU	Chemin du Chambon T2	40 000,00 €
BLANZAT	collecteur Nord avec CAM (à voir si jamais on ne conserve	150 000,00 €
TOTAL HT		997 000 €

Nous continuerons la maintenance des autres réservoirs car ces travaux sont nécessaires afin de maintenir la qualité de notre eau bien sûr, mais également pour garantir la sécurité de notre exploitant et de ses agents.

Autre fait marquant de 2025, le nombre croissant d'extensions de réseaux. Cela est dû en partie à l'aide apportée par le syndicat sur le plan financier mais aussi technique, grâce à la proximité de nos agents qui remplissent pleinement leur rôle auprès de nos collectivités.

Aujourd’hui, la SEMERAP a un parc compteurs à jour, et c’est de remplacer les compteurs de plus de 15 ans. Cela représente 3000 compteurs par an à renouveler jusqu’à la fin du contrat en 2035. C’est un travail important, car les compteurs perdent beaucoup de m3 en comptage en vieillissant (estimé à 1% de perte par an).

Sur ce sujet, nous prévoyons un gros chantier concernant la télérelève : il s’agira de donner à nos abonnés la possibilité de suivre « en direct » leur consommation d’eau. La télérelève est aussi un outil primordial pour lutter contre les fuites, et un moyen d’alerte les usagers sur leur surconsommation, car les compteurs sont relevés en permanence. Le syndicat est donc gagnant et l’usager aussi.

Suppression des branchements en plomb :

Le lot 1 (Nord) de ce chantier est terminé. Le lot 3 est en cours de réalisation depuis fin 2025. Il a été attribué à l’entreprise MONTEIL. Pour ce lot, il y a environ 560 branchements à changer. On se rend compte que c’est un chantier long et fastidieux.

LES CHIFFRES PRINCIPAUX DE 2025 :

BUDGET EAU	
Dépenses de fonctionnement 2025	716 809.33
Recettes de fonctionnement 2025	4 664 248.35
Excédent Brut Courant (EBC)	3 947 439.02
- Charges exceptionnelles	11 892.64
Epargne de Gestion (EG)	3 935 546.38
- Intérêts	87 481.01
EPARGNE BRUTE	3 848 065.37
Taux d'épargne brute (en %)	0.83
- Capital	276 671.90
EPARGNE NETTE	3 571 393.47

Encours de la dette au 31/12/2025	5 560 943.30
Taux d'endettement (en %)	119
Capacité de désendettement (en années)	1.45

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
Dépenses de fonctionnement 2025	38 865.50
Recettes de fonctionnement 2025	240 721.42
Excédent Brut Courant (EBC)	201 855.92
- Charges exceptionnelles	0.00
Epargne de Gestion (EG)	201 855.92
- Intérêts	22 533.94
EPARGNE BRUTE	179 321.98
Taux d'épargne brute (en %)	0.74
- Capital	100 698.82
Epargne Nette	78 623.16

Encours de la dette au 31/12/2025	1 361 447.22
Taux d'endettement (en %)	565.57
Capacité de désendettement (en années)	7.59

L’épargne brute ou capacité d’autofinancement (CAF) brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet indicateur exprime la capacité du syndicat à financer le remboursement en capital de ses emprunts ainsi que ses investissements, par le surplus de fonctionnement.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute déduction faite de la dette. Cet indicateur est essentiel, il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

Le taux d'endettement : encours de la dette / produits de fonctionnement courant. Si ce ratio est Supérieur à 100%, cela signifie que l'encours total de la dette représente plus d'une année de fonctionnement.

La capacité de désendettement : Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que le syndicat rembourse l'intégralité de sa dette s'il y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

Les Subventions

Le Conseil Départemental est le seul partenaire qui continue à nous aider dans le renouvellement des canalisations. Il a augmenté sa dotation en nous octroyant 300 000€ par an soit 30% de 1 000 000 € HT de travaux.

Pour 2026, nous avons contacté l'agence de l'eau pour obtenir des subventions. Elles sont accordées sur le principe, mais en attente pour le financement. Ces subventions concernent la recherche de fuite, la sectorisation et l'interconnexion. Ce sont des sujets qui nous tiennent à cœur.

Pour le contrat territorial, c'est le calme plat, plus aucunes nouvelles, ni des services de l'état, ni de la Chambre d'agriculture. Nous attendons une action de leur part, et prendrons une décision modificative s'il y a des avancées dans ce dossier.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Depuis le 1er janvier 2024, la commune de LIMONS a officiellement adhéré à la compétence optionnelle de l'assainissement collectif du SMEA de la Basse Limagne. La commune de Lempty est en cours d'intégration (attente du nouvel arrêté du préfet).

Maintenant, il nous faut exercer cette compétence et rester réalistes, à l'approche d'une nouvelle mandature. Il ne faut pas précipiter le choix du mode de gestion. Aujourd'hui, on ne sait pas où l'on va.... La SEMERAP continuera l'exploitation des communes qu'elle a en délégation en attendant la décision du nouvel exécutif du SBL. Pour les autres communes, en fonction de l'évolution de la loi, il faudra peut-être prendre des contrats de prestations pour leur **laisser le temps d'étudier** la meilleure solution. Nous pourrons aussi compter sur le syndicat Morge et Chambaron pour réaliser des prestations de service sur l'assainissement par l'intermédiaire de leur technicien, toujours dans un esprit de mutualisation de nos moyens.

Nous ne pouvons pas donner un chèque en blanc à la SEMERAP. Des restructurations sont en cours, et il faut attendre de voir comment vont s'intégrer les nouvelles embauches notamment sur le processus R3

Nous devons attendre de savoir combien nous aurons de communes car il est plus facile de négocier un contrat avec 15 communes, aussi bien sur les tarifs que sur les activités. C'est aussi éviter de mettre en danger la SPL.

Le premier budget d'assainissement collectif a été très calme en 2025. Cette année, les choses vont s'amplifier malgré le recul de la commune de MARINGUES sur la rue du Bouchet qui est repoussée. Nous ne sommes pas sans travail, il va nous falloir trancher sur l'assainissement - collectif ou non - pour les villages de SANAT et de VENSAT.

Le temps que nos agents passent sur cette compétence, sera remboursé au budget Eau. Je suis très attentif à la transparence des budgets et à ce que chacun paie ce qu'il doit sur ses propres finances.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Le SMEA Basse Limagne gère la compétence Assainissement Non Collectif en régie depuis le 1^{er} janvier 2025. Nous avons donc créé un poste de technicien, mutualisé avec le syndicat de Morge et Chambaron.

L'objectif est d'améliorer la qualité du service proposé à l'utilisateur et d'assurer une bonne transition de la compétence entre la SEMERAP et le SMEA Basse Limagne

L'objectif est aussi de remettre en place des visites périodiques obligatoires et de mettre fin à l'annualisation de la redevance en appliquant une redevance à la mission de contrôle.

La redevance à la mission de contrôle permettra d'améliorer le parc d'installations d'Assainissement non Collectif. Elle sera adaptée au type d'installation rencontré (fréquence des contrôles, présence d'un risque, taille de l'installation).

Les visites périodiques seront d'abord effectuées pour les installations n'ayant pas fait l'objet de visite depuis plus de 4 ans, puis les installations inexistantes et les installations présentant un risque sanitaire avéré. Une grande partie des contrôles a donc déjà été en partie payée auprès de la SEMERAP qui nous a reversé la différence.

En 2026, les contrôles doivent s'accélérer pour atteindre le chiffre prévu. Il n'y a peu de manœuvre sur ce budget et seuls les contrôles permettent d'équilibrer ce budget.

Pour nous, le petit cycle de l'eau comprend aussi l'assainissement : le contrôler, le maîtriser, nous permet à long terme de garder des sols moins pollués. La qualité de notre eau potable en dépend.

2025 : 1^{ère} année en régie pour le SPANC !

Les 6 premiers mois de l'année 2025 ont été consacrés à la mise en place du service :

- Paramétrage du logiciel,
- Récupération et tri des données Semerap,
- Détermination des tarifs,
- Mise à jour du règlement de service...

Les contrôles périodiques ont commencé au 2^{ème} semestre.

Le nombre de contrôles réalisés sur 2025 est réparti comme suit :

- Contrôles vente : 37
- Contrôles conception : 17
- Contrôles de bonne exécution des travaux : 16
- Contrôles périodiques : 71
- Contre-visite : 1
- Déplacement sans intervention : 1

Les réalisations 2025 du budget SPANC sont les suivantes :

Réalizations Budget SPANC 2025		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	64 863.26	22 364.84
Recettes	154 800.61	15 591.21

Pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2025, nous avons repris l'exercice de la compétence SPANC en régie. Nous facturons les contrôles effectués par notre technicien une fois le service fait. Auparavant, la compétence était exercée par la SEMERAP, et celle-ci prélevait annuellement sur la facture d'eau une somme liée au SPANC (environ 20 €, réévalués chaque année). Or, quand nous avons repris la compétence, certains usagers avaient « cotisé » depuis plusieurs années, mais n'avaient pas eu le contrôle correspondant. Nous sommes remontés jusqu'en 2019, date de signature du contrat de délégation SBL-SEMERAP.

Il a donc été convenu que la SEMERAP nous verse le montant de ce qu'elle a perçu pour les contrôles qui n'ont pas été effectués de 2019 à 2024. De notre côté, nous déduisons aux usagers chez qui nous faisons les visites, le montant déjà perçu.

La SEMERAP nous a donc versé fin 2025 un montant d'environ 97 000 €, correspondant aux visites non-réalisées de 2019 à 2024. C'est la raison pour laquelle les recettes de fonctionnement sont si élevées. Cet excédent sera reporté, d'années en années, pour combler les déductions faites sur les factures aux usagers.

NOTRE EXPLOITANT : La SEMERAP

Malgré un résultat positif en 2024 et une estimation positive pour 2025, la bataille n'est pas gagnée. La Direction Générale est dépassée et doit être remplacée au plus vite. Il est impossible d'avoir des chiffres justes et constants. La révocation a été refusée par le conseil d'administration du 8 janvier 2026. Que dire, les personnes qui votent contre la révocation et qui ne donnent aucun travail à la SEMERAP, n'assurent aucune recette à la SPL, et restent juste actionnaires. Cela fausse le jeu... Que dire de RLV qui casse un jeune contrat sous prétexte de manque de résultats, qui refuse d'appliquer les décisions du conseil d'administration (sur les 12€ par abonnés) et qui revendique des responsabilités au sein de la SEMERAP sans acheter les actions qui doivent correspondre au contrat de chacun.

Nous verrons ce que l'avenir réserve, mais la situation est inquiétante. Déjà lors du conseil d'administration de novembre 2025, j'ai demandé au nom du SMEA de la Basse Limagne au Directeur de donner sa démission suite à de nouvelles erreurs (non-respect de la date de l'entrée en vigueur des nouveaux avenants concernant les tarifs. Il s'est engagé à rembourser les usagers du SBL, mais rien n'a été fait sur les deuxièmes factures).

Depuis plusieurs années, j'ai réclamé de revoir **tous les contrats et activités déficitaires pour ne plus retomber dans le système de faire supporter les pertes sur 3 syndicats, et**

donc leurs usagers, des hausses systématiques dues à une par la SPL. Il y a deux années, j'ai envoyé à tous les élus d déficitaires pour que des actions s'engagent mais rien ne bouge,

Il reste encore beaucoup à faire sur ce dossier, notamment répondre favorablement à la Chambre Régional des Comptes sur les manquements et sur la concordance entre le taux d'activité des syndicats et leur nombre d'actions. Le règlement intérieur, les statuts, le pacte d'actionnaires doivent voir le jour au plus vite pour simplifier la gestion de la SPL.

Le SBL tient à jouer son rôle. Il faudra donc que nous prenions toutes nos responsabilités pour assurer l'avenir de la SEMERAP si nous ne voulons pas connaître de grandes désillusions. Cela serait terrible pour les salariés qui nous font confiance et qui comptent sur nous pour résoudre ces difficultés. C'est d'autant plus important que, sur le terrain, le travail est fait pour la plus grande satisfaction de nos usagers. Ils ont de l'eau potable de qualité 24h/24 et 365 jours par an. Je remercie d'ailleurs le processus R2 « exploitation eau » pour le travail accompli et pour son écoute à nos problèmes. Je compte sur Fabien LACAZE pour transmettre ce message aux salariés.

Pour l'avenir, je pense qu'il faut que nous soyons réalistes et que nous prenions nos responsabilités. La modification de notre Règlement Intérieur du SBL va permettre d'éclaircir l'ambiguïté qu'il y avait entre les rôles de président du Syndicat et président/vice-président de la Semerap. Il faut créer un conseil d'administration qui tienne compte de l'activité des syndicats en tant que produits. Il faut aussi qu'en fonction de l'activité donnée à la SPL, chacun ait le nombre de postes correspondant au sein du CA : le SBL devrait avoir plus d'administrateurs. Il faudra donc revoir la composition du CA. Nos produits représentent plus de 40% sans compter toutes les recettes de travaux (plus de 490 000 €) et de branchements (près de 363 branchements à 2000€), soit près de 700 000€ supplémentaires. **Pour 2026, il serait donc légitime que le SBL prenne le poste de Président de la SEMERAP.** Le Président ou la Présidente du SBL ne sera que membre du conseil d'administration. De plus, il faudra inclure parmi les administrateurs une personne issue de la Métropole de façon à ce que la CAM soit au fait de la situation de l'entreprise.

Nos partenaires :

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Les interconnexions sont un sujet d'actualité qui doivent revenir au goût du jour. Nous avons un projet en cours avec Riom Limagne et Volcans et le SIAEP de la Plaine de Riom. Nous avons relancé celle concernant l'ouest du département. Nous devons accélérer celle concernant l'est.

Nous avons signé une charte avec la Métropole et le SME d'Issoire pour créer des interconnexions entre nos réseaux afin de sécuriser notre service de l'eau et de veiller à nos ressources pour assurer à nos usagers une eau de qualité en harmonisant aussi nos tarifs.

CENA : Conservatoire des Espaces Naturels

Nous avons signé une nouvelle convention sur plusieurs années avec le CEN. Celle-ci facilite l'acquisition de parcelles et permet de contrôler leur utilisation par la rédaction de baux environnementaux. La signature de ces baux ruraux à clause environnementale entre les agriculteurs et le syndicat, permet de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires (pesticides, engrais etc.) C'est un enjeu important et fondamental pour maintenir la qualité de l'eau et de nos bassins versants.

Préserver nos ressources est une priorité. Nous pouvons toujours compter sur l'appui du CEN Auvergne pour l'aspect environnemental ; il est moteur dans ce domaine, comme dans le suivi de la divagation de l'Allier, et il conduit pour nous une étude sur les enrochements de Limons, et sur la sécurisation des puits de captage de Pont du château.

Dans le cadre de l'ancienne convention, le CEN a réalisé le désenrochement de plusieurs centaines de mètres de berges à LIMONS. L'ensemble de ces travaux a été financé par des subventions obtenues par le CEN. Cette opération n'a rien coûté au syndicat. Nous avons juste profité de l'occasion pour récupérer un linéaire de rochers, afin d'assurer la protection de nos puits captant à Pont du Château. Le linéaire a été stocké vers les anciens locaux du SIAREC.

Je tiens à remercier encore une fois le CEN et particulièrement Mr Julien SAILLARD pour son excellent travail.

AELB : Agence de l'Eau Loire Bretagne

Au niveau financement, l'AELB devrait nous aider sur plusieurs chantiers tels que la sectorisation que l'on est en train d'affiner pour avoir des résultats plus précis. Elle nous aide aussi pour la mise à jour de la DUP des GROSLIERS ainsi que sur l'étude d'un diagnostic des champs captant de Pont du Château.

LES RESSOURCES

Des études sont en cours : une sur le HMUC, l'autre sur le PTGE, mais on en connaît déjà le résultat. Le gouvernement va faire un panachage entre tous les utilisateurs et baisser les droits d'eau de tout le monde.

Pourtant des questions subsistent :

- Faut-il de l'eau potable pour lutter contre les incendies ?
- Faut-il de l'eau potable pour nourrir le bétail ?
- Faut-il de l'eau potable pour le monde industriel ?
- Faut-il de l'eau potable pour le monde agricole ?

- Faut-il de l'eau potable pour les espaces verts (stades, golfs, etc.) ?

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le



ID : 063-256300187-20260223-2026_02_01-DE il

Je n'ai pas la prétention de connaître toutes les solutions, nous faut de l'eau potable pour vivre. Pour l'être humain, c'est au minimum 1.5 litre par jour.

Pour les autres usages, il est possible d'utiliser de l'eau brute ou d'autres ressources stockées, par exemple les eaux traitées en station d'épuration, des réserves collinaires, etc.

Je ne voudrais pas remettre en cause la loi NOTRe, elle a du positif, mais elle est faite par des hauts technocrates qui n'ont pas la vision de la réalité de nos territoires, de nos bassins versants et de la composition de nos réseaux... Toutes ces grandes « messes » qui réunissent tous les partenaires pour faire plaisir au maximum d'électeurs n'accouchent que de souris, rien de fondamental sur nos pratiques, aucune remise en cause des pratiques anciennes consommatrices d'eau potable. Il faut adapter notre utilisation en fonction de nos besoins : inutile de traiter et de transporter toute l'eau qu'on utilise.

Demain, nous partagerons l'eau entre les utilisateurs... Sans distinction des besoins, qu'ils soient vitaux ou industriels ou alimentaires ou agricoles. Il faut arrêter d'opposer les usagers les uns aux autres, nous avons besoin de tout le monde pour le travail, la nourriture **et LA VIE**.

N'oublions jamais que pour vivre nous avons besoin de l'eau...

EN CONCLUSION :

Envoyé en préfecture le 24/02/2026

Reçu en préfecture le 24/02/2026

Publié le



ID : 063-256300187-20260223-2026_02_01-DE

Pour conclure ce débat d'orientation budgétaire, je dirais que nos finances sont saines, nos investissements sont assurés sur plusieurs années, nous avons une structure compétente avec des salariés motivés. Les dangers à venir pèsent sur la qualité de notre eau distribuée. Nous serons confrontés aux pollutions : les fameux PFAS. Nous sommes en train d'anticiper. Dans ce sens, nous allons créer cette année une interconnexion avec le réseau de la CAM après la sortie de son usine de traitement. Cette convention nous permet de bénéficier d'une eau de bonne qualité, même en cas de pollution de l'Allier. Cela sécurisera nos usagers. Cela aura des incidences sur nos autres installations de pompage : le cas de Limons devra être étudié, afin de savoir s'il faut continuer à l'utiliser. Il faudra que l'interconnexion avec le SIEA Rive Droite de la Dore, Puy Guillaume et Thiers avance. Tous les ingrédients sont réunis pour réussir le passage après 2026. Cependant, je suis de plus en plus inquiet quant à l'avenir des syndicats. Il faut absolument se rencontrer au plus vite pour étudier des regroupements ou des fusions, afin de garder nos compétences, et pour défendre notre avenir. Si nous attendons trop, les syndicats disparaîtront, ce qui signifie un abandon du monde rural qui va être complètement oublié par ces grosses structures. Soyons inventifs et ambitieux pour garder un outil garantissant une eau de **qualité et accessible à TOUS**.

Assumer mon rôle de Président, c'est faire en sorte de laisser aux nouvelles générations un Syndicat en bonne santé aussi bien financière que matérielle, en respect avec notre environnement et suffisamment armé pour résister aux pressions.

Tout confier à l'intercommunalité sera la mort de tous les efforts effectués ces dernières années. Les EPCI ne pourront pas tout faire et ils se retrouveront dans les mêmes situations auxquelles nous avons dû faire face dans les années 1990. L'obligation de céder la gestion de nos syndicats à des sociétés privées du fait de l'incapacité à réaliser les investissements nécessaires à la remise en état des réseaux laissés à l'abandon par les communes qui ne pouvaient plus gérer tous les problèmes. Les conséquences seront identiques, surtout pour l'utilisateur : un prix au m³ beaucoup plus cher et un abandon du monde RURAL.

« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. »

Antoine de Saint-Exupéry